



PROJET RÉORGANISATION UI/UPR

PLUS D'EXCELLENCE OU PLUS DE SOUS TRAITANCE ?

Le projet d'amélioration des processus du domaine intervention client a été présenté au CSEC le 3 novembre 2020, en corrélation avec la lettre d'orientation du domaine d'intervention présentée en mai dernier.

La direction souhaite être au rendez-vous de « l'excellence client » sur l'ensemble des marchés. L'objectif affiché est d'aboutir à l'évolution du pilotage de l'activité de production FTTO et FTTE, en regroupant les activités de pilotage de production des accès Cuivre et Fibre en UI. En parallèle les UI, se désengageront des activités de pilotage et de production « services sur accès FTTx » en s'appuyant sur la sous-traitance.

		ACCÈS	SERVICE
AVANT	FFTH	RPI en UI	RPI en UI / sous-traitance
	FTTO	Pilotes THD en UPR + sous-traitance	
	FTTE		RAC retail (DEF/FBO)
APRÈS	FFTH	sous-traitance	sous-traitance
	FTTO	Pilotes en UI + sous-traitance	
	FTTE		RAC retail

74 salariés seraient concernés par ce projet. Ces effectifs sont répartis sur 4 DO (DOGO, DOGSO, DOGNE, DOGSE). La mise en œuvre du projet est prévue au premier trimestre 2021. Ce projet prévoit de regrouper les études avant-ventes (EAV) et « les études commandes fermes » en UI, sauf pour la DO Sud-Est.

Certaines activités sont déjà transférées ou sont en cours de transfert, alors que toutes les instances du personnel n'ont pas été informées: ex CSE DOIDF pour l'Activité THD à l'UIA.

Les transferts des activités entre UI et UPR, s'effectueraient au niveau des directions métiers de ces entités : Direction de l'intervention pour les UI et Direction Technique Réseaux et Services pour les UPR. En ce qui concerne les pilotages des productions THD et les EAV, les métiers d'expertise et process seront aussi transférés de la DTRS (Direction Technique Réseaux) à la DI (Direction Intervention).

Lors du dernier CSEC, FOCom a interpellé la direction sur le cas de la DO Île-de-France qui a mystérieusement disparu du programme, alors que le projet doit impacter plusieurs salariés de l'UPR.

FOCom a demandé des précisions sur le calendrier de mise en œuvre, dans un contexte spécifique de crise sanitaire, ainsi que le mandatement des CSCCT concernées et de la CSCCT transverse sur l'aspect des conditions de travail.

Nous souhaitons également des informations complémentaires sur tous les points du dossier dont une projection des effectifs cibles à horizon 2021-2025, un état des lieux des fiches métiers avant et après le nouveau modèle du projet ainsi qu'une présentation détaillée sur les activités confiées à la sous-traitance.

Suite à la dernière injonction de l'ARCEP au sujet de la qualité de service, sur les offres de gros sur les réseaux Cuivre et Fibre, Orange a engagé des pistes d'études, notamment sur l'organisation des équipes Réseaux et interventions.

Ces informations seront présentées avec les orientations du domaine d'intervention au premier semestre 2021.



- des recrutements externes renforcés ;
- une diminution de la sous traitance ;
- l'adoption de la fiche métier pilotage de production Unique, qui regroupera les chargés d'affaires et le métier d'ingénieuriste déploiement réseaux, au sein du Comité Technique des Métiers (CTEM) ;
- une reconnaissance financière pour les salariés qui évolueront vers un changement de métier et/ou de périmètre d'activité avec une équité pour l'ensemble des établissements concernés sur tout le territoire ;
- des perspectives d'évolution professionnelle à moyen et long terme ;
- la communication et l'accompagnement de tous, et tout au long du projet.

DANS CE CONTEXTE SANITAIRE ANXIOGÈNE, FOCOM DEMANDE ÉGALEMENT UN MORATOIRE SUR TOUS LES PROJETS DE TRANSFORMATION PENDANT LA PANDÉMIE Y COMPRIS SUR CE DOSSIER DE RÉORGANISATION D'ACTIVITÉS.



J'adhère à FOCOM en ligne

